VENTES AUX ENCHERES.

## Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

# SUCCESSION DE WALTER J. HUSSEY.--No.110,518
# COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION B.

## Cette habitation de valeur à deux étages, No. 234 Sud Claiborne bornée par l'Avenue Tulane et les rues Robertson et Gasquet, LE MERCREDI, 20 JANVIER 1915, À MIDI,

**A la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne,**

Moi, PETER GALLAGHER, un encanteur licencié de la Paroisse d'Orléans, vendra en vertu d'un ordre de l'Hon. juge Fred D. King, signé le 9 décembre 1914, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée: Un lot de terrain dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 403, borné par les rues Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, le dit lot désigné par le No. 19 sur un plan déposé au bureau de D. J. McKay, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds de face sur la rue Claiborne, par 25 pieds, 3 pouces et 2 lignes en largeur, sur l'arrière 169 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 11; 172 pieds, 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 13, le dit lot étant entre les lots Nos. 11 et 13.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer en dessus du prix d'achat les impôts de la ville, de l'Etat pour 1914, l'impôt de revenu des Etats-Unis et tous les certificats nécessaires pour passer l'acte de vente devant G. W. Flynn, notaire public, à la dépense de l'acheteur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
GEORGE W. FLYNN, Avocat.
déc—17,20,27 jan—3,10,17,20

## Par C. A. TESSIER & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente en partage.**

**J. Stonewall Hanna, et als., vs. The Minor Cleo Hanna.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,489 — Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau, 134 rue Carondelet — MARDI, 12 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 2 décembre 1914, et signé le 11 décembre 1914, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus les propriétés suivantes à savoir:

1er. Six certains lots de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Sixième District de cette ville, auparavant faubourg Plaisance, dernièrement dans la paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dans l'Ilet No. 11, borné par Louisiane, Magasin, Camp et Delachaise, conformément à un plan de C. A. Hedin, architecte, déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire public, les dits lots se touchant et mesurant comme suit: le lot No. 6 mesure trente pieds, deux pouces de face sur l'avenue de la Louisiane, par cent vingt huit pieds de profondeur; les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun trente-deux pieds, trois pouces de face sur l'avenue de la Louisiane, par cent-vingt huit pieds de profondeur; le lot No. 11 mesure trente-deux pieds de face sur la rue Camp par ceni soixante et un pieds, quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles; mesures américaines. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Camp.

2. Deux certains lots, situés et étant dans le Sixième District de la ville, dans l'Ilet borné par l'avenue de la Louisiane, rues Magasin, Camp et Delachaise, anciennement dans le faubourg Plaisance, dans la Paroisse de Jefferson et désignés par les Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 11, qui est borné comme dit auparavant, sur un plan tiré par Hedin et déposé au bureau de Théodore Guyol, anciennement au notaire de cette ville; les dits lots de terrain se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds et quatre pouces de face sur l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent-vingt huit pieds.

CONDITIONS — Un tiers ou davantage comptant, la balance représentée par des billets payables en un et deux ans. La portion du crédit sera couverte par un lien du vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses de sûreté sur lesquelles la propriété a été vendue la portion due portant un intérêt de sept pour cent par an. L'acheteur assume toutes les taxes pour les années 1913 et 1914, et le payement de l'acte de vente devant E. M. Stafford, Esq., notaire public, sur et au-dessus du prix d'achat, l'acheteur déposant dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

déc—12,13,20,27 jan—3,10,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Joséphine Post, Veuve de Frédéric W. Ames.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,704 — Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureaux 134 rue Carondelet — MARDI, 12 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 11 décembre 1914 de l'Honorable Porter Parker, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété suivante sera vendue, savoir:

Un certain lot de terrain ensemble, avec les bâtiments et améliorations qui en quelque sorte y appartiennent, désigné par le No. 6056 rue Hurst, et No. 4475 rue Webster, et comprenant une habitation de deux étages et magasin contenant une pharmacie au rez-de-chaussée et appartement au-dessus, situé dans le Sixième District de la ville dans l'Ilet No. 57, borné par les rues Webster, Garfield (anciennement Jeannette), Hurst et la ligne de Bloomingdale. Le dit lot est désigné par le No. 10, sur un plan de Edgar Pillé, surveyeur, daté 23 mai 1892 et annexé à un acte de vente par J. Z. Spearing, notaire public de la ville, le 22 mai 1892. Le dit lot forme l'angle des rues Webster et Hurst et mesure vingt-neuf pieds de face sur la rue Webster par cent-vingt pieds de profondeur et face sur la rue Hurst et cent-vingt pieds, trois lignes sur la ligne le divisant du lot No. 9 et trente pieds, six pouces, cinq lignes sur le derrière.

Un investissement d'un mérite exceptionnel vendu avec bail expirant le 31 décembre 1917 à $75 par mois, avec le privilège de renouvellement pour autres cinq ans pour le même prix sous la condition que le locataire donne 60 jours de notice.

CONDITIONS — Un tiers ou davantage suivant le désir de l'acheteur; balance, s'il y en a, à crédit pour un, deux ou trois ans, garanti par lien sur propriété et billets de l'acheteur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses habituelles à partir de la date d'adjudication. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant M. S. Mahoney, Esq., notaire public, à la charge de l'acheteur

A. J. CAHILL, Avocat.
déc—12,13,20,27 jan—3,10,12

## Par WALTER GOLDMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Beau cottage double, No. 2829 rue Perdido, près de la rue Dupré.**

**Succession de Mme Priscilla Jones, Veuve de Bayley Shores.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,505 — Division B — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, datée et signée 15 décembre 1914, et adressé à Walter Goldman, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 21 janvier 1915, la propriété foncière décrite ci-dessous:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations, etc., situé dans le Premier District de la ville, dans l'Ilet No. 614, borné par les rues Perdido, White, Gravier et Dupré, désigné comme lot No. 8 sur un croquis de E. Pillé, annexé à l'acte devant E. L. Weil, notaire de cette ville, le 13 mars 1903, et mesurant d'après le dit, 25 pieds, 9 pouces, 5 lignes de face sur la rue Perdido, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Un tiers ou davantage comptant, le reste à un an à huit pour cent de la date de vente; clauses habituelles de sécurité; l'acheteur devra payer les taxes de 1915 et l'acte de vente devant Emanuel L. Weil, notaire, sera aux frais de l'acheteur. L'acheteur devra déposer vingt pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

WALTER GOLDMAN,
624 Place Commerciale, Encanteur.
déc—17,20,27 jan—3,10,17,21

VENTES AUX ENCHERES.

## Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage Double Nos. 3825 et 3827 rue Baronne, angle de la rue Général Taylor, et Cottage Simple, No. 1815 rue Général Taylor.**

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 1 décembre 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Mlle Hattie Williams, No. 109,270, les propriété suivantes, savoir:

Le cottage double d'un étage Nos. 3825-3827 rue Baronne, à l'angle de la rue Général Taylor, contenant quatre chambres de chaque côté, et le cottage simple sur le derrière No. 1815 rue Général Taylor, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette Ville, dans l'Ilet No. 460, borné par les rues Baronne, Dryades, Peniston et Général Taylor, formant l'angle des rues Baronne et Général Taylor, et mesure 30 pieds de front sur la rue Baronne par une profondeur de 120 pieds façant la rue Général Taylor. Loué au taux de $23 par mois.

Conditions, comptant. L'acheteur assume en-dessus du paix d'adjudication, les impôts dûs et exigés pour 1915. Dix pour cent comptant seront exigés au moment de la vente. Acte de vente devant Charles F. Fletchinger, Esq., notaire public, à la charge de l'acheteur. Le montant des loyers alloué à l'acheteur à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

M. D. DIMITRY et F. S. WEIS, Avocats.
déc 27—jan 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Angle d'affaires et habitation, No. 1513, rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Orange, et habitation à deux étages, No. 511, rue Orange.**

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339, rue Carondelet.

JEUDI 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311, rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les propriétés suivantes, savoir:

1—Le bâtiment en briques pour commerce et habitation No. 1513, rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Orange, contenant un magasin et 6 chambres, sur un certain lot de terre situé dans le Premier District de la ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Race et Orange, formant l'angle de Tchoupitoulas et Orange et mesurant plus ou moins 30 pieds 9 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas par 60 pieds de profondeur et face sur la rue Orange, sujet à un bail expirant le 31 décembre 1915 au taux de $360 par an.

2—Le bâtiment de deux étages No. 511, rue Orange, contenant cinq chambres, situé dans le même district et Ilet et touchant l'arrière de la propriété ci-dessus et mesurant plus ou moins 30 pieds 4 lignes de face sur la rue Orange par 30 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au taux de $13 par mois.

Etant la même propriété acquise par le décédent par acte devant Andrew Hero Jr., notaire public, le 13 octobre 1883, registré dans le C. O. B. 139 fo 501.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au choix de l'acheteur. La balance à crédit pour un an contre un billet de l'acheteur garanti par hypothèque et lien de vente, au taux de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au payement complet. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles en vogue. L'acheteur assume les impôts de la ville et de l'état pour 1915 en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent du prix d'achat sont exigés de l'acheteur au moment de l'adjudication. L'acheteur devra payer pour les certificats qui pourraient être nécessaires à être annexés à l'acte de vente et pour l'impôt de revenu des Etats-Unis. Les loyers seront dûs à l'acheteur à partir du jour sur lequel l'acte de vente est passé. Acte de vente devant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

H. W. ROBINSON,
DART, KERNAN & DART, Avocats.
déc 27—jan 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de Ménage.**

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339, rue Carondelet.

MARDI 5 janvier 1915 sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914 de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, sur les lieux No. 903, rue Race.

Un lot de meubles de ménage comprenant garniture de salon, de chambres à coucher, de chambre à manger et de cuisine et accessoires d'après inventaire.

Conditions—Comptant.

H. W. ROBINSON,
DART, KERNAN & DART, Avocats.
déc—23,27 jan—3,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente en partage de bons lots pour bâtir, bien situés dans le Troisième District, seront vendus séparément par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureaux No. 339 rue Carondelet.**

JEUDI, 7 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 19 novembre 1914, et signé le 25 novembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès de Mlle Marie Elise Watkins, et als., vs. Yvonne Laudumiey, et als., No. 110,323, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain avec améliorations, etc., situés dans le Troisième District de la ville, dans l'Ilet borné par Clouet, N. Robertson, N. Claiborne et rue Louise, désignés comme lots Trois et Quatre, se touchant et mesurant chacun trente pieds de frontage sur la rue Clouet sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et égales.

2. Deux certains lots ou portions de terrain, situés dans le Troisième District de la ville dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, St. Anthony, Nord Galvez et Annette, une de ces deux portions est composée des lots originaux 11 et 12 et des portions arrières des lots 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 et mesure plus ou moins cent-sept pieds de frontage sur Nord Miro, même largeur sur le derrière avec une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles. L'autre portion joint la portion décrite ci-dessus à l'arrière et est composée du tout du lot original 24 et la portion de derrière des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et mesure plus ou moins quarante trois pieds et un pouce de front sur la rue Nord Galvez, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre deux lignes égales et parallèles. Toutes ces mesures sont françaises.

La propriété ci-dessous sous No. 9 sera vendue d'après un croquis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député surveyeur de la ville, le 4 décembre 1914, comme suit:

La portion de terrain de front sur la rue Nord Miro, soit trois lots désignés par les lettres R, S, T, mesurant chacun 35 pieds, 8 pouces sur Nord Miro par 160 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

La portion de terrain de front sur Nord Galvez, soit un lot désigné par la lettre Y, mesurant 13 pieds de front sur la rue Nord Galvez par 160 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Tous ces lots seront vendus séparément.

Termes — Comptant; les taxes de 1914 et tous les certificats habituels et nécessaires devront être payés par les acheteurs. 10 pour cent exigés à l'époque de la vente. Actes de vente passés devant H. L. Loomis, Jr., Esq., notaire public, aux frais des acheteurs.

SUTHON & LOOMIS, Avocats.
déc—6,8,13,20,27 jan—3,7

VENTES AUX ENCHERES.

## Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente en partage.**

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 7 janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 17 novembre 1914, et signé le 23 novembre 1914, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans le procès de Florence Heinrich vs. Wm. Fred Keff, et als., No. 110,271, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet No. 1018 (ancien No. 160), borné par les rues Johnson, Arts, Grant, Galvez et Painters, désigné par des Nos. 8 et 9; et mesurant chaque 28 pieds, 5 pouces face à la rue Arts, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot en question formé le coin des rues Arts et Galvez.

CONDITIONS — Un tiers (1-3) ou plus comptant, le solde dans un et deux ans avec intérêt de sept (7) pour cent par an; le dit solde étant représenté par des notes d'égale valeur, assuré par hypothèque et le lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente devra renfermer toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acheteur payera les taxes de 1915. Dix pour cent seront exigés de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente devant L. M. Janin, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur.

PARKERSON & PARKERSON, Avocats.
déc 6-13-20-27 jan 3-7

## Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Minnie Lee Curran vs. James C. Kellogg, et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,040 — Division D — Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 110,040, dans l'affaire intitulée Minnie Lee Curran vs. James C. Kellogg, et als, le dit jugement lu et rendu le 11 décembre 1914, et signé le 17 décembre, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur public, j'offrirai à vendre aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 28 janvier 1915, la propriété décrite dans l'inventaire contenu dans cette affaire:

Un certain lot de terre avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans (anciennement ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Burdette, Adams et Commerciale, désigné par le numéro 15, de l'Ilet No. 55, sur un plan annexé à un acte passé devant A. Hero, Jr., un notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 mars 1882, tiré par W. H. Williams, voyer, sous daté du 14 mai 1873, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Burdette, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La propriété porte le numéro municipal 409 rue Burdette.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les impôts de 1915, les frais de l'acte de vente y compris les certificats exigés, devant F. D. Charbonnet, notaire public.

L'acheteur devra déposer 20 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication (sans intérêt ni pénalité) à

J. Onorato
REAL ESTATE
Encanteur, 820 rue Commune.

MLLE FLORENCE LOEBER,
Avocat pour le demandeur.
déc—27 jan—3,10,17,24,28

## Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

## Cottage simple No. 1413 rue Colombus,

**Entre les rues Villeré et N. Robertson.**

Contenant trois chambres avec double habitation, sur le derrière contenant quatre chambres, loué au bas loyer de $10 par mois.

**Emile John Seely, et als., vs. John Seely, Jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,045 — Division E — Sera vendu aux enchères publiques MARDI, 26 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, en vertu d'un et suivant un jugement, rendu en cour ouverte le 15 décembre 1914, et signé le 21 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, sur les lieux No. 903, rue Race.

Un lot de meubles de ménage comprenant garniture de salon, de chambres à coucher, de chambre à manger et de cuisine et accessoires d'après inventaire.

Conditions—Comptant.

H. W. ROBINSON,
DART, KERNAN & DART, Avocats.
déc—23,27 jan—3,5

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Philip Maurice et Epouse.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,415 — Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Maurice Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OSCAR SCHREIDER, Avocat.
déc 23 27—jan 1

**Succession de Charles M. Jones.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,309 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas J. Jones Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FELIX J. PUIG, Avocat.
déc 23 27—jan 1

**Succession d'Elias Carter et Victorine Jackson, son épouse.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,777 — Division A — Attendu que George L. Wardlies dies a présenté une pétition à la Cour dans la but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Elias Carter et Victorine Jackson, son épouse, décédé, intestats:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FELIX J. PUIG, Avocat.
déc 23 27—jan 1

**Succession de Benjamin Frelich.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,305 — Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOSEPH H. BREWER, Avocat.
dec 23 27—jan 1

VENTES AUX ENCHERES.

## Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Sebastien Huber, No. 108,971, Cour Civile de District, Division A.**

**Vente en partage de propriété de valeur extraordinaires, de revenu considérable et de propriété à la campagne.**

2229-31 **Melpomène**, entre Franklin et Liberté; double cottage; rentes $30 par mois; galerie de front, 7 pièces; égouts de chaque côté.

2313-15 **Fréret**, entre Erato et Thalie; double cottage; rentes $27 par mois; galerie de front; égouts de chaque côté.

1405-07 **Sud Liberté**, entre Melpomène et Thalie; double cottage; rentes $27 par mois; galerie de front, 4 pièces, hangar; égouts de chaque côté.

1527-29 **Sud Liberté**, entre Melpomène et Terpsichore, et 2215 **Terpsichore**, seront vendues ensemble; double cottage; rentes $28 par mois; 4 chambres, bain, hangar; égouts de chaque côté; cottage simple; rentes $11 par mois; 3 chambres et galerie.

1511-13 **Sud Liberté**, entre Melpomène et Terpsichore; double cottage; rentes $20 par mois; 3 chambres; égouts de chaque côté.

1409-11 **Sud Liberté**, entre Melpomène et Thalie; cottage double; rentes $27 par mois; galerie, 4 chambres, hangar; égouts de chaque côté.

3126-28 **Erato**, entre Roman et Derbigny; cottage double; rentes $18 par mois; 3 chambres, hangar, etc., de chaque côté.

**Lot No. 12, Block No. 17, Waveland Terrace**, comté de Hancock, Waveland, Miss.

**Dix lots, Block No. 166, Ansley**, comté de Hancock, Miss.

AUX ENCHERES

MERCREDI, 13 janvier, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne, par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, bureaux No. 326 rue Baronne, vendra aux enchères publiques à la date sus-indiquée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour publique le 30 novembre 1914, et le jugement lu et signé en dite cour le 4 décembre 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

1er. Un certain lot de terrain, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Franklin et Liberté, désigné comme lot No. huit (8) dans l'Ilet numéro seize (16), borné comme décrit ci-dessus, mesurant trente et un (31) pieds de face sur la rue Melpomène, par cent-vingt sept (127) pieds, neuf (9) pouces de profondeur entre des lignes parallèles, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent; la dite propriété porte les numéros municipaux 2229 et 2231 rue Melpomène, et consiste d'un double cottage ardoisé, deux étages à l'arrière, galerie, sept chambres et cabinet de chaque côté; rentes $15 chaque côté; eau et égouts. Acquis de Marie J. Perrier le 24 juin 1875, acte passé devant N. J. Castell, ancien notaire, régistré C. O. livre 147, folio 512, de même 2 février 1911, régistré C. O. livre 240, folio 28.

2. Un lot de terrain, avec tous les droits, voies, bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 383, auparavant No. 16, compris entre les rues Thalie, Erato, Fréret et Locust, désigné comme lot No. deux (2), mesurant (mesure américaine) trente-deux (32) pieds de face sur la rue Fréret, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-vingt six (126) pieds, sept (7) pouces et deux (2) lignes. Acquis de Martin Schmidt, le 6 février 1886, sous acte passé devant Peter J. Kromer, notaire public, régistré dans le livre 123 des transfers de propriétés, folios 762 et 763, de même le 2 février 1911, régistré dans le livre 240 des transfers des propriétés, folio 28. La dite propriété porte le numéros municipaux 1315 et 1317 rue Fréret et consiste en un cottage double ardoisé, contenant galerie de devant, 4 chambres et un hangar de chaque côté, et eau et égouts.

3. Un certain lot de terrain, situé et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Liberté, Harvard et Thalie, désigné comme lot numéro dix-sept (17) du numéro d'Ilet (17) dix-sept, lequel Ilet est borné comme décrit ci-dessus d'après un plan de George T. Dunbar, ancien voyer, le 1er avril 1848, déposé au bureau d'Adolphe Mazereau, anciennement notaire de cette ville, mesurant trente-deux (32) pieds de face sur la rue Liberté, par cent-vingt cinq (125) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent. Acquis de B. R. Hanrey, le 22 octobre 1887, suivant acte devant A. Dorlocourt, ancien notaire, régistré dans le livre 127, folio 704, dans le régistré des transfers de propriétés, et de même le 2 février 1911, régistré dans livre 240, folio 28, du dit régistré. La dite propriété porte le numéros municipaux 1405 et 1407 rue Liberté et consiste en un double cottage ardoisé, galerie de devant, 4 chambres et hangar de chaque côté. Rentes $13.50 chaque côté et eau et égouts.

4. Un certain lot, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Liberté, Melpomène et Terpsichore, désigné comme lot numéro dix-huit (18) sur un plan tiré par G. T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1848, et déposé pour information au bureau de A. Mazereau, anciennement notaire public, dans cette paroisse, et il est également désigné par le même numéro sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par W. T. Thompson, voyer, sous date du 20 janvier 1855, et annexé pour référence à un acte passé devant André Hero, Jr., notaire dans cette ville, le 19 janvier 1888, lequel lot forme l'angle des rues Terpsichore et Liberté et conformément à un certificat d'arpentage il mesure trente-deux (32) pieds de face sur la rue Liberté par cent-vingt cinq (125) pieds de profondeur et face sur la rue Terpsichore, entre lignes parallèles, mesures américaines. Acquis de F. J. Melledy, le 29 avril 1893, acte devant John J. Ward, notaire, régistré dans C. O., livre 150, folio 310, de même le 2 février 1911, régistré dans le livre 240, folio 28 du régistré de transfers des propriétés. La propriétés est connue sous les numéros municipaux 1527 et 1529 rue Liberté et consiste d'un cottage double ardoisé, 4 chambres et bain et hangar de chaque côté, etc. Rentes $11 chaque côté, et eau et égouts.

2215 rue Terpsichore, un cottage simple ardoisé, 3 chambres et galerie; rentes $11.

5. Un certain lot de terrain, situé et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Liberté, Melpomène, Howard et Terpsichore, laquelle portion de terrain mesure vingt-neuf (29) pieds, sept (7) pouces de face sur la rue Liberté, par soixante-trois (63) pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est prise de l'arrière des deux lots désignés par les numéros un et deux (1 et 2) sur un plan tiré par J. Howard, architecte, et déposé comme plan No. 132 au bureau de T. O. Stark, ancien notaire, ensemble avec tous des bâtiments et améliorations et avantages y appartenant. Acquis de Thos. Kennedy, le 22 juillet 1898, d'après acte passé devant J. J. Woulfe, notaire public, régistré dans le livre 168, folio 618, du transfers des propriétés, de même le 2 février 1911 régistré dans le livre 240, folio 28, du même régistré, comme sous 1511-1513 Sud Liberté, et consiste d'un cottage double ardoisé, contenant 3 chambres de chaque côté; rentes $10 de chaque côté; eau et égouts.

6. Un certain lot de terrain, situé et étant dans le faubourg Annociation de l'ancienne municipalité, maintenant le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme nombre de lot dix-huit de l'Ilet numéro dix-sept (17) ancien, connu sous l'Ilet No. 35 compris entre Melpomène, Liberté et Howard, d'après un plan de G. T. Dunbar, voyer, 1er avril 1842, et déposé à l'office de A. Mazereau, ancien notaire de cette ville, le dit lot mesure trente-deux (32) pieds de face sur la rue Liberté, sur cent-vingt cinq (125) pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit Ilet était désigné anciennement sous le nombre d'Ilet dix-neuf (19) sur un plan tiré par Joseph Pillé, surveyeur, 20 juillet 1840, déposé au bureau de A. Mazereau, ancien notaire de cette ville, ensemble avec tous les bâtiments, améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent. Acquis de Samuel Kearney, 7 décembre 1899, sous acte devant J. J. Woulfe, notaire public, régistré dans livre 178, folio 70, du régistré de transfer des propriétés et le 2 février 1911 régistré dans livre 240, folio 28. La dite propriété est comme sous les numéros municipaux 1409-1411 rue Liberté, et consiste d'un cottage double ardoisé, galerie de face à chambres et hangar de chaque côté; rentes $13.50 chaque côté et égouts et eau.

7. Une certaine portion de terrain ensemble, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Roman, Derbigny et Thalie. La dite pièce ou portion de terrain mesure trente-trois (33) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes, le tout plus ou moins, de face sur Erato et la même largeur sur le derrière, sur une profondeur de soixante-trois (63) pieds, onze (11) pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles. La dite portion de terrain est constituée de la portion de derrière des lost 11 et 12 qui originaillement mesuraient 31 pieds, 11 pouces et 6 lignes sur la rue Roman, sur 121 pieds, 4 pouces et 3 lignes de profondeur, le lot No. 11 formant l'encoignure de Erato et Roman. La balance du dit lot et 12 ont été vendus par la défunte à M. G. Gund, sous acte devant F. J. Freyfous, notaire, le 22 janvier 1908, lequel acte est régistré dans C. O., livre 208, folio 506. Acquis de Mme S. L. Emery, sous acte devant Geo. J. Unterreiner, notaire, le 10 mars 1906, régistré dans C. O., livre 208, folio 506, aussi sous acte devant Geo. J. Unterreiner, notaire, le 2 janvier 1906, régistré dans le livre 240, régistre du transfer des propriétés, folio 28. La dite propriété est comme sous les numéros municipaux 3126 et 3128 rue Erato, et consiste d'un double cottage ardoisé, 3 chambres et hangar de chaque côté, loyer $9.

8. Lot No. 12, Block No. 17, Waveland Terrace, dans la ville de Waveland, comté de Hancock, dans l'Etat de Mississipi.

9. Lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 25, 26, 27, 28 et 29 du Block No. 166, à Ansley, comté de Hancock, dans l'Etat de Mississipi.

CONDITIONS — Comptant; les acheteurs devront payer au-dessus du prix d'achat les taxes de la ville et de l'Etat pour l'année 1914, et l'impôt de guerre. Les actes de vente seront passés devant George W. Flynn, Esq., notaire public, aux frais des acheteurs. Dix pour cent du prix devront être déposés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER.
W. ALEXANDRE BAHNS, Encanteurs.
JULES A. GRASSER,
GEO. W. FLYNN, Avocats.
déc—13,20,27 jan—3,10,13

## PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et améliorée du Second District, portant le numéro municipal 810 avenue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine. Sans limite à cr